

Question orale de M. De Bock : La fermeture depuis près de deux ans du parking Moensberg et les verbalisations dans le quartier du Bourdon.

M. De Bock rappelle que depuis plus de deux ans, la SNCB a fermé les grilles du parking Moensberg, qui garantissait pourtant le stationnement gratuit d'une cinquantaine de véhicules à proximité de la gare.

M. De Bock a déjà interrogé le Collège à ce sujet et proposé de mettre des étudiants ou demandeurs d'emploi en faction devant le parking, afin d'en assurer la sécurité et d'éviter les dépôts clandestins.

Le Collège a-t-il noué des contacts avec la SNCB pour rouvrir ce parking ? Y aurait-il moyen de défrayer l'éventuel travail de surveillance et de sécurisation assuré par des bénévoles et chercheurs d'emploi sur base d'une participation de 1 € par véhicule ?

Les riverains se plaignent du report du stationnement en voirie et souhaitent que la commune protège leurs places de parking.

En raison de l'étroitesse de la rue du Bourdon, de nombreux riverains sont verbalisés pour stationnement de leur véhicule sur les accotements.

M. l'Echevin Wyngaard répond que la gestion du parking Moensberg relève de l'opérateur ferroviaire et non de l'administration communale.

L'opérateur ayant promis une conclusion rapide des aménagements définitifs, le parking pourrait être occupé à titre précaire pendant un an.

Néanmoins, il serait nécessaire de placer de l'éclairage, une borne électrique, une barrière, de la dolomie, si l'on veut éviter les dépôts clandestins et autres actes de vandalisme.

Tout étant d'accord sur le principe avec les propositions de M. De Bock, M. l'Echevin Wyngaard doute de l'opportunité de consentir à un investissement de plusieurs dizaines de milliers d'euros pour une période certes incertaine, mais a priori relativement courte.

De plus, un tel investissement devrait être récupéré en partie sur le prix des places de parking, ce qui inciterait les automobilistes à continuer de garer leur véhicule ailleurs.

M. le Bourgmestre précise que les verbalisations ont diminué dans ce quartier, puisque le nombre de procès-verbaux dressés est passé de 24 en 2018 à 8 en 2019.

M. De Bock espère que les autorités feront preuve d'une certaine indulgence envers les riverains en cas de stationnement sur les accotements.